

Recommandée

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3)

Rue des Creusets 5
1950 Sion

Sion, le 21 septembre 2017

N.réf. CM ☎ 027 327 32 17 ✉ cmeichtry@ave-wbv.ch
M:\CONSTRUCTIONVALAIS\Consultations\LEFinR3\LE217910F0_Position.docx

Avant-projet de loi sur le financement de la 3^{ème} correction du Rhône – Procédure de consultation.

Monsieur le Chef du Département,
Monsieur le Chef d'Office,
Mesdames, Messieurs,

ConstructionValais, Association faîtière regroupant tous les acteurs de la construction, de la conception à la réalisation, forte de plus de 1'300 membres et assurant plus de 26'000 places de travail, génère en tant que telle un chiffre d'affaires dépassant les 3 milliards de francs et représente donc un acteur important de l'économie de notre Canton.

Nous tenons par la présente à vous remercier d'avoir associé notre Organisation à la consultation citée en titre. En effet, ConstructionValais représente une branche importante de l'économie valaisanne et nous vous sommes reconnaissants, en conséquence, de l'adjoindre aux réflexions législatives devant permettre d'assurer une clé de financement de la troisième correction du Rhône dans toute sa complexité.

En préambule, ConstructionValais précise ne pas prendre position de manière formelle sur l'avant-projet de loi présenté, tout en maintenant son soutien au projet de correction du Rhône dans son ensemble et en relevant l'absolue nécessité d'avoir une base légale assurant son financement cantonal.

Nous profitons néanmoins de l'occasion qui nous est ici donnée pour formuler nos réserves sur la clé de répartition des coûts incombant tant aux contribuables qu'aux communes. Si nous saluons la forte implication de l'Etat du Valais et sa volonté de ne pas manquer de faire appel à un financement fédéral, par les moyens exprimés dans le rapport explicatif accompagnant l'avant-projet de loi, il nous apparaît discutable de prévoir des exemptions aussi larges pour les principaux bénéficiaires des travaux planifiés.

L'égalité de traitement devant la dangerosité du Rhône doit également être retranscrite dans la répartition des coûts et surtout pour ceux qui en tirent une évidente plus-value.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à la présente et tout en restant à votre disposition pour toute question complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Chef du Département, Monsieur le Chef d'Office, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

ConstructionValais

Serge Métrailler
Secrétaire général

